

Délégation de signature

-oOo- DECISION N°D23/036—oOo-

Monsieur David LARIVIERE,

Directeur général par intérim du Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, établissement support du GHT Nord Lorraine

Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Briey

Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Boulay

Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald

- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif aux attributions des directeurs d'établissement public de santé,
- Vu les articles D. 6143-33 à D. 6143-35 et R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé n°2022-5521 du 22 décembre 2022 portant désignation de **Monsieur David LARIVIERE** comme Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, des Centres Hospitaliers de Boulay et de Briey et de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 30 décembre 2022 ;
- Vu la convention de direction commune du 4 juillet 2007 établie entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey,
- Vu l'avenant n°1 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville et le Centre Hospitalier de Briey, intégrant le Centre Hospitalier de Boulay en date du 1^{er} février 2018,
- Vu l'avenant n°2 à la convention de direction commune entre le Centre Hospitalier Régional de Metz-Thionville, le Centre Hospitalier de Briey et le Centre Hospitalier de Boulay, intégrant l'EHPAD de Creutzwald en date du 23 août 2018,
- Vu la convention constitutive du GHT6 Lorraine Nord du 24 juin 2016 composé du Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, établissement support, du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, du Centre Hospitalier de Jury, le Centre Hospitalier de Lorquin, l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze et l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest,
- Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre national de gestion nommant, **Monsieur Farid KOHILI**, Directeur d'hôpital, en qualité de Directeur adjoint au Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville, du Centre Hospitalier de Briey, du Centre Hospitalier de Boulay, ainsi que de l'EHPAD de Creutzwald à compter du 1^{er} janvier 2019.

DECIDE :

- Article I.** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Farid KOHILI**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay, ainsi que pour l'EHPAD de Creutzwald au nom du Directeur Général, tous documents relatifs à la gestion de la Direction des Ressources Humaines et de la mise en œuvre du Projet Social, à l'exception des courriers ou courriels à destination des élus et autorités de tutelle, des conventions, et des marchés ainsi que des contrats à durée indéterminée et des conventions ayant un impact financier pour l'établissement, hors conventions de stage et de formation.
- Article II.** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, délégation est donnée à **Monsieur Farid KOHILI**, Directeur adjoint, à l'effet de signer, d'engager et de liquider en matière de gestion du personnel non médical, des effectifs approuvés et des crédits alloués, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay, ainsi que pour l'EHPAD de Creutzwald, au nom du Directeur Général, toutes décisions et documents relevant de son domaine de compétence à l'exception des courriers ou courriels à destination des élus et autorités de tutelle, des conventions, et des marchés, et à l'exception des contrats à durée indéterminée et des conventions ayant un impact financier pour l'établissement.
- Article III.** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, de **Monsieur Farid KOHILI** et de **Monsieur Usman MEHMOOD**, délégation est donnée aux responsables de départements ci-dessous, à l'effet de signer, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, le CH de Boulay et l'EHPAD de Creutzwald, au nom de la Directrice Générale, tous documents, dans la limite de leur domaine de compétence respectif :
- Recrutement, Carrière, paie : **Monsieur Alain SCHWENKE** et **Madame Françoise ABEL**
 - Gestion du temps de travail et politiques RH : **Monsieur Pierre Alexis DUPONT**
 - Formation et concours : **Madame Myriam BECKER**
 - Contrôle budgétaire : **Madame Zilan BAL**
 - Contrôle budgétaire : **Monsieur David BERTRAND**
 - Qualité de vie au travail et risques professionnels: **Monsieur Vincent COLIN**
- Article IV.** Durant les périodes où elle assure une garde de direction, délégation est donnée à **Monsieur Farid KOHILI**, pour le CHR Metz-Thionville, le CH de Briey, à l'effet de signer au nom du Directeur Général, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public hospitalier,
 - Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
 - Tous actes nécessaires à la prise en charge des malades, y compris les prélèvements d'organes,
 - Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.
- Article V.** Ces délégations sont assorties de l'obligation pour les titulaires :
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire
 - De rendre compte des opérations réalisées à l'autorité délégante.
- Article VI.** Les présentes délégations de signature seront communiquées en application de l'article D. 6143-35 du Code de la Santé Publique, aux membres du Conseil de Surveillance et aux agents du Trésor.
- Article VII.** Les présentes délégations de signature feront l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R. 6143-38 du Code de la Santé Publique, au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Moselle et d'un affichage dans l'établissement via le site internet du CHR Metz-Thionville et sur support papier pour les autres établissements.

Article VIII. Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente décision figurent en annexe et valent communication aux intéressés.

Article IX. La présente délégation annule et remplace la précédente décision portant délégation de signature de **Monsieur Farid KOHILI**.

A Metz, le 29/03/2023

David LARIVIERE

Directeur général par intérim du CHR de Metz-Thionville, établissement support du GHT Lorraine Nord

Directeur par intérim du CH de Briey









Directeur par intérim du CH de Boulay

Directeur par intérim de l'EHPAD de Creutzwald



ANNEXE

Direction des Ressources Humaines

Prénom et nom	Grade	Notifiée le	Signature
Farid KOHILI	Directeur d'Hôpital	31/03/23	
Usman MEHMOOD	Directeur d'Hôpital	31/03/23	
Alain SCHWENKE	Attaché d'Administration Hospitalière	03/04/23	
Françoise ABEL	Attachée d'Administration Hospitalière	03/04/2023	
Pierre Alexis DUPONT	Attaché d'Administration Hospitalière	03/04/23	
Zilan BAL	Adjoint des cadres	03/04/23	
David BERTRAND	Chargé de mission	04/04/23	
Myriam BECKER	Attachée d'Administration Hospitalière	05/04/23	
Vincent COLIN	Attaché d'Administration Hospitalière	03/04/23	